



## Divosan® MH (Canada)

### Assainisseur iodé non-mousseux pour les systèmes C.I.P.

Révision: 2025-05-13

Version: 01.1

#### 1. IDENTIFICATION

|   |  |
|---|--|
| Nom du produit:   | Divosan® MH (Canada)<br>Assainisseur iodé non-mousseux pour les systèmes C.I.P.  |
| FDS #:  | MS0801005  |
| Utilisation recommandée:  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agent désinfectant</li> <li>• Ce produit doit être dilué avant toute utilisation</li> </ul>   |
| Utilisations déconseillées:   | Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées  |
| Producteur, importateur, fournisseur<br>Siège social aux États-Unis<br>Diversey, Inc.<br>1300 Altura Rd., Suite 125<br>Fort Mill, SC 29708<br>Phone: 1-888-352-2249<br>Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a> | Siège social au Canada<br>Diversey, Inc. - Canada<br>6150 Kennedy Road Unit 3<br>Mississauga, Ontario L5T 2J4<br>Phone: 1-800-668-7171 |

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### Classification du produit non dilué

Skin corrosion, Category 1A

Serious eye damage, Category 1

Specific target organ toxicity (repeated exposure), Category 1

Corrosive to metals, Category 1



##### Mention d'avertissement:

Danger.

##### Déclarations sur les risques

**CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES GRAVES ET DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. CAUSE DES DOMMAGES AUX ORGANES À LA SUITE D'EXPOSITIONS PROLONGÉES OU RÉPÉTÉES. PEUT ÊTRE CORROSIF POUR LES MÉTAUX.**

##### mises en garde :

Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas respirer la brume. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques, des gants résistants aux produits chimiques et des chaussures de protection. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un Centre Antipoison (1-800-851-7145) ou un médecin. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Entreposer dans un récipient anti-corrosion avec une doublure résistante. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE: Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MELANGER AVEC DES AMMONIAQUE, JAVELLISANTS, OU AUTRES PRODUITS CHLORÉS. Peut réagir et relâcher des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.

Divosan® MH (Canada)

Assainisseur iodé non-mousseux pour les systèmes C.I.P.

**Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)** - Sans objet  
**Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)** - Sans objet.

**Classification du produit dilué** 0.1% v/v

Ce produit, lorsque dilué tel qu'indiqué sur l'étiquette, n'est pas classifié comme dangereux en conformité avec la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA (HazCom 2012 - SGH) et aux règlements canadiens sur les produits dangereux (HPR) (WHMIS 2015-GHS).

**Déclarations sur les risques et la sécurité**  
Pas nécessaire.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

**Ingrédients classifiés**

| Composant(s)       | CAS #     | % en poids |
|--------------------|-----------|------------|
| Acide nitrique     | 7697-37-2 | 10 - 30%   |
| Nitrate de sodique | 7631-99-4 | 1 - 5%     |
| l'iode             | 7553-56-2 | 0.5 - 1.5% |

### 4. PREMIERS SOINS

**Produit Non Dilué:**

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

**Par voie cutanée:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes.

**PAR INHALATION :** EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical. Boire une tasse d'eau ou de lait.

**Avis aux médecins** Traiter de façon symptomatique.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

**Conditions médicales aggravées:** Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

**Produit Dilué:**

**Les Yeux:** Rincer abondamment à l'eau.

**Par voie cutanée:** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

**Méthodes particulières d'intervention**

Aucun à notre connaissance.

**Moyen d'extinction approprié**

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

**Dangers spécifiques**

Matières corrosives (Voir section 8 et 10).

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés, y compris des gants et une protection des yeux et du visage.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** NE PAS utiliser d'extincteur à poudre chimique (ABC ou BC). Risque de réaction violente.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de**

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage

**nettoyage :** par un rinçage à l'eau.

## **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Manipulation:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Bien laver après manipulation. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DE L'AMMONIAQUE, DES JAVELLISANTS OU D'AUTRES PRODUITS DE CHLORATION. Peut réagir et produire des gaz dangereux. Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Le contact prolongé ou répété avec la peau pourrait causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

**Entreposage:** Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

## **8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Directives d'exposition:**

| <b>Composant(s)</b> | <b>ACGIH</b>                | <b>OSHA</b>  |
|---------------------|-----------------------------|--|
| Acide nitrique      | 4 ppm (STEL)<br>2 ppm (TWA) | 2 ppm (TWA)<br>5 mg/m <sup>3</sup> (TWA)           |
| l'iode              | 0.001 ppm (TWA)             | 0.1 ppm (Ceiling)<br>1 mg/m <sup>3</sup> (Ceiling) |

### **Produit Non Dilué:**

#### **Mesures d'ordre technique:**

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

#### **Protection individuelle**

- Protection des yeux:** Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.  
**Protection des mains:** Gants résistants aux produits chimiques.  
**Protection de la peau et du corps:** des articles chaussants de protection. En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.  
**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.  
**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### **Produit Dilué:**

#### **Mesures d'ordre technique:**

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

#### **Protection individuelle**

- Protection des yeux:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection des mains:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection de la peau et du corps:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Protection respiratoire:** Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.  
**Mesures d'hygiène:** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### **État physique** Liquide

**Vitesse d'évaporation:** Pas d'information disponible.

**Seuil de l'odeur:** Pas d'information disponible.

**Point de fusion/point de gel (°C)** Indéterminé

**Température d'auto-inflammation:** Pas d'information disponible.

**Solubilité dans d'autres solvants** Pas d'information disponible.

**Densité** 1.18 Kg/L

**Masse volumique apparente** Pas d'information disponible.

**Point d'éclair** > 200.12 °F > 93.4 °C

**Viscosité cinématique** Pas d'information disponible.

**Teneur (%) en COV (composés organiques volatils) :** 0 % \*

**Inflammabilité (solide ou gaz):** Sans objet.

**Combustion prolongée** Sans objet.

**Limites d'explosivité - supérieure:** indéterminé - **inférieure:** indéterminé

**Couleur:** Transparent , Orange

**Odeur:** Âpre

**Point/intervalle d'ébullition:** indéterminé

**Température de décomposition:** Pas d'information disponible.

**Solubilité:** complètement soluble

**Densité relative (relativement à l'eau):** 1.18

**Densité gazeuse:** Pas d'information disponible.

**Pression de vapeur:** Pas d'information disponible.

**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Pas d'information disponible.

**Phosphore élémental:** 0 % by wt.

**pH:** 1

**La corrosion des métaux:** Corrosif(ve)

**pH de la solution diluée** 2.45  
**Point d'éclair de la dilution:** > 200.12 °F > 93.4 °C  
**% COV par poids ds la dilution d'emploi:** 0

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|  |   |
|--|---|
| <b>Réactivité</b>                            | Sans objet  |
| <b>Stabilité</b>                             | Stable dans des conditions normales   |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses:</b> | Peut réagir vivement avec des produits fortement alcalins et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.   |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>   | Aucun à notre connaissance.   |
| <b>Matières à éviter</b>                     | Bases. Matières organiques. Agents réducteurs. Bases fortes. Ammoniaque. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants). Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi. Amines. |
| <b>Conditions à éviter</b>                   | Aucun à notre connaissance.   |

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Information sur les voies d'exposition probables:

Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion

### Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme

**Contact avec la peau:** Corrosif(ve). Provoque de graves brûlures. Les symptômes peuvent inclure des brûlures, des ampoules, des rougeurs et des douleurs (qui peuvent être retardés).

**Contact avec les yeux:** Corrosif(ve). Cause des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, une sensation de brûlure, des rougeurs, des larmoiements, la vision brouillée ou une perte de vision.

**Ingestion:** Cause des brûlures ou de graves lésions dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des douleurs d'estomac et des nausées.

**Inhalation:** Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Organes cibles (exposition unique)** Aucun à notre connaissance.

**Organes cibles (exposition répétée)** Aucun à notre connaissance

**Inscriptions comme cancérogènes:** This product contains a component that is classified by the International Agency for Research on Cancer (IARC) as Group 2A, "Probably carcinogenic to humans", which is generally based on limited evidence of carcinogenicity in humans and less than sufficient evidence of carcinogenicity in experimental animals. No data is available on the product itself.

### Mesures numériques de toxicité

**(ETA) - par voie orale (mg/kg):** 370

**(ETA) - par voie cutanée** > 5000

**(mg/kg):**

**(ETA) - par inhalation des** 46

**vapeurs (mg/l):**

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistante et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

**Mobilité** Pas d'information disponible.

**Autres effets néfastes** No other adverse effects known.

### 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :** Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits dilués):** Ce produit, lorsque dilué conformément aux énoncés de la présente fiche signalétique, n'est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, établis et municipaux.

Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) : Déchets corrosifs D002

Catégorie de risque en vertu de la loi Non réglementé

RCRA (produits dilués):

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Description du connaissement DOT (voie terrestre)** UN2031, NITRIC ACID, SOLUTION, 8, II

**Description du voie maritime connaissement** UN2031, NITRIC ACID, SOLUTION, 8, II

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

TSCA Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.  
DSL Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

#### RIGHT TO KNOW (RTK)

| Composant(s)       | CAS #     | MARTK: | NJRTK: | PARTK: | RIRTK: |
|--------------------|-----------|--------|--------|--------|--------|
| Eau                | 7732-18-5 | -      | -      | -      | -      |
| Acide nitrique     | 7697-37-2 | X      | X      | X      | X      |
| Nitrate de sodium  | 7631-99-4 | X      | X      | X      | -      |
| Chlorure de sodium | 7647-14-5 | -      | -      | -      | -      |
| l'iode             | 7553-56-2 | X      | X      | X      | -      |

#### CERCLA/ SARA

| Composant(s)      | CAS #     | % en poids | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ kg) | Section 313 |
|-------------------|-----------|------------|----------------------|----------------------|-------------|
| Acide nitrique    | 7697-37-2 | 10 - 30%   | 1000                 | 1000                 | X           |
| Nitrate de sodium | 7631-99-4 | 1 - 5%     |                      |                      | X           |

#### Réglementation Canadienne

| Composant(s)   | CAS #     | NPRI |
|----------------|-----------|------|
| Acide nitrique | 7697-37-2 | X    |

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### NFPA (National Fire Protection Association)

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 3

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

#### Produit Dilué:

Divosan® MH (Canada)

Assainisseur iodé non-mousseux pour les systèmes C.I.P.

**Santé** 0  
**Inflammabilité** 0  
**Instabilité** 0

**Révision:** 2025-05-13  
**Version:** 01.1

**Cause de la révision:** Sans objet  
**Préparé par :** Affaires réglementaires nord-américaines  
**Avis supplémentaire** • Ne contient pas de parfum additionné

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.*